



Communiqué de presse

L'ATE et les MfE mesurent pour la première fois les particules ultrafines

Concentrations élevées – L'ATE réclame des mesures

Berne, le 14 juin 2012

L'ATE Association transports et environnement et les Médecins en faveur de l'Environnement (MfE) ont mesuré pour la première fois en Suisse la concentration de particules ultrafines dans l'air. Celles-ci sont produites toute l'année et se révèlent aussi dangereuses pour la santé que les particules fines (PM₁₀). Les relevés effectués dans huit villes ont révélé des valeurs élevées inquiétantes. L'ATE et les MfE demandent par conséquent à la Confédération que des mesures efficaces soient prises en vue de réduire le taux de particules ultrafines et que des valeurs limites obligatoires soient fixées.

L'air que l'on respire dans les zones habitées est chargé de diverses petites particules. La Confédération a pris conscience, il y a plusieurs années déjà, des dangers de ce que l'on appelle les particules fines ou PM₁₀, à savoir les particules d'un diamètre inférieur à 10 micromètres (µm). Les stations de mesure du réseau NABEL relèvent depuis lors les concentrations de PM₁₀ dans tout le pays.

Mais l'air contient d'autres particules, encore plus petites, comme les PM_{2,5} (diamètre inférieur à 2,5 µm), dont la concentration est mesurée depuis 2011 par des stations de mesure NABEL individuelles. On distingue par ailleurs les PM₁ (diamètre inférieur à 1 µm) et les particules dites ultrafines (diamètre inférieur à 0,1 µm). Les petites particules ne sont pas moins dangereuses dans la mesure où elles pénètrent d'autant plus facilement dans le corps humain par les voies respiratoires.

Les particules ultrafines, qui sont produites toute l'année et pas seulement en hiver comme les particules fines, se révèlent particulièrement dangereuses. Elles sont notamment émises lors du processus de combustion dans les moteurs diesel. Elles sont constituées d'une surface capable de transporter des substances toxiques. Celles-ci pénètrent dans le sang par les voies respiratoires.

L'ATE et les MfE ont effectué, en janvier et février, des relevés à Bâle, Berne, Bienne, Chiasso, Genève, Lausanne, Lugano et Lucerne. Les concentrations de particules ultrafines, mais aussi de PM₁₀, PM_{2,5} et PM₁ ont été enregistrées. Le niveau des concentrations moyennes de particules ultrafines s'est révélé préoccupant. Les valeurs maximum ont été relevées là où la circulation était particulièrement dense. L'influence du trafic sur la concentration de particules ultrafines a ainsi été clairement confirmée. Des différences locales marquées ont été observées lors des relevés des PM₁₀, PM_{2,5} et PM₁. Les concentrations de PM_{2,5} dépassaient par ailleurs souvent la barre des 20 microgrammes/m³. L'Organisation mondiale de la Santé recommande une valeur limite de 25 microgrammes/m³ par jour.

L'ATE et les MfE demandent à la Confédération d'adopter des mesures efficaces pour réduire les émissions de particules des véhicules diesel. Ils revendiquent également que la Suisse s'engage auprès de l'UE pour baisser les émissions de particules ultrafines des voitures essence à injection directe. En outre, des valeurs limites obligatoires doivent être définies pour les PM_{2,5} et les particules ultrafines.

Vous trouverez des informations concernant les particules sur les sites www.ate.ch/air et www.aefu.ch

Renseignements : Gerhard Tubandt, porte-parole de l'ATE, tél. : 058 611 62 52 ou 079 708 05 36

Dr. Jacques Schiltknecht, Médecins en faveur de l'Environnement, tél. : 079 380 16 11

Médecins en faveur de l'environnement

Case postale, 4013 Bâle
www.aefu.ch, info@aefu.ch

ATE Association transports et environnement

Aarberggasse 61, case postale 8676, 3001 Berne
tél. 0848 611 613, fax 0848 611 612, CCP 49-1651-0
www.ate.ch, ate@ate.ch